

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL

*Date de Convocation : 31/10/2024

*Date d'Affichage : 31/10/2024

*Conseillers en exercice : 11

*PRESENTS : 7

*VOTANTS : 8

L'an deux mil vingt quatre le 12 novembre à 18H30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire.

Étaient présents : M. BRUN Thierry, Monique, Mme CORNELOUP Isabelle, M. NIFA Mohammed, M. LASMARRIGUES Jean.bernard.

Membres nommés : Mesdames Armelle COLLINEAU, Claudine QUERREC et Marie-Claude BOISMARTEL

Étaient absentes excusées : Mesdames MORNACCO Monique, BARRIE Claudine

Étaient absents : Mme VAYSSIERES Jocelyne et M. GRANDPIERRE Dominique

Madame QUERREC Claudine a été désigné Secrétaire de séance.

Délib 2 bis - BON CADEAU NOEL

Le Centre Communal d'Action Sociale de Margency, après avoir entendu la proposition de Madame CORNELOUP,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

DECIDE d'offrir un bon d'achat de 45 euros (quarante-cinq euros) pour les parents pris en charge au CCAS en 2024 ayant des enfants :

2 enfants

Soit un total de 90 € (quatre-vingt-dix euros).

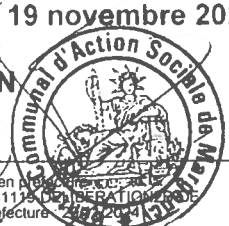
Les crédits sont inscrits à l'article 65133 du budget primitif 2024.

DONNE tous pouvoirs au Président pour l'exécution de la présente délibération.

Le Président certifie le caractère
Exécutoire de cet acte dès réception
Sa transmission en Sous-préfecture
Affiché le 30/11/2024



Fait à Margency, le 19 novembre 2024
Le Président
Thierry BRUN



Accusé de réception en préfecture
095-269500757-20241119-DELIBERATION NOEL
Date de réception préfecture : 20/11/2024